

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA10 09010-3

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le règlement suivant :

RCA10 09010-3 Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010) (dossier 1262799002)

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 15 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert